

## AVIS AU PUBLIC

Déviations de Noyon par un contournement ouest

Conseil départemental de l'Oise

Enquête parcellaire

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 26 décembre 2017, est prescrite sur le territoire des communes de Beaurains-lès-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles, du lundi 22 janvier 2018 au vendredi midi (12 H) 9 février 2018 inclus, une enquête parcellaire relative au projet de déviation de Noyon par un contournement ouest.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par le Conseil départemental de l'Oise.

M. Philippe Legleye est désigné en qualité de commissaire-enquêteur et siègera en mairies de Noyon, Larbroye et Porquéricourt aux dates suivantes :

- Noyon : le lundi 22 janvier 2018 de 14 H à 17 H et le samedi 3 février 2018 de 9 H à 12 H ;
- Larbroye : le mardi 30 janvier 2018 de 16 H à 19 H ;
- Porquéricourt : le vendredi 9 février 2018 de 9 H à 12 H.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire seront déposés en mairies de Beaurains-lès-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 19 jours consécutifs, du lundi 22 janvier 2018 au vendredi midi (12 H) 9 février 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats de mairie.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet ou être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur en mairies pour être annexées au registre.

À l'issue de l'enquête, les copies du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairies de Beaurains-lès-Noyon, Larbroye, Noyon, Porquéricourt, Passel et Vauchelles, ainsi qu'à la préfecture de l'Oise - direction des collectivités locales et des élections - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le Préfet et par délégation,  
le chef de bureau



Loïc DONNEZ